

^

(N° 113.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition du sieur Charles-Napoléon Mothe.*

MESSIEURS,

Une demande en naturalisation ordinaire a été faite par le sieur Mothe, le 20 avril 1841.

Le pétitionnaire allègue qu'il est né à Nimègue, en Hollande, tandis qu'il résulte de la copie collationnée de son acte de naissance, jointe au dossier, qu'il a vu le jour à Aurignac, département de la Haute-Garonne (France), le 16 mars 1807.

Habitant la ville de Luxembourg, il y a satisfait, en 1826, aux lois sur la milice nationale.

Né en France d'un père français, il n'a jamais été Belge, et c'est donc par erreur qu'il allègue dans sa requête qu'il aurait perdu la qualité de Belge par l'exécution du traité qui sépare une partie du Luxembourg de la Belgique.

Le 26 avril 1831 il est entré en qualité de tirailleur dans le bataillon de tirailleurs luxembourgeois; il reçut le brevet de lieutenant, le 7 juin suivant; il fut licencié le 19 août de la même année, puis nommé au mois d'août 1832, lieutenant, pour la durée de la guerre, au bataillon de réserve du 10^e régiment, et enfin lieutenant d'infanterie au même régiment par arrêté royal du 31 juillet 1835.

Il ne laisse rien à désirer sous le rapport de sa moralité et de sa conduite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÏNÉ.